

Déclaration dans le cadre de la consultation du CSE sur le transfert des activités de production caméras d'Elancourt vers St Héand

SUPPer trouve anormal que l'annonce du départ des caméras pour St Héand ait été aussi tardive, au point d'entraîner une forte précipitation dans le processus d'information et consultation et le travail du cabinet d'expertise mandaté par le CSE.

SUPPer trouve anormal que le travail du cabinet d'expertise ne se soit pas déroulé dans les conditions habituelles de transparence et de coopération de la direction, au point que des mises au points aient été nécessaires sur les informations à transmettre aux experts.

Sur le fond du projet, SUPPer considère que le transfert de la production des dernières caméras d'Elancourt vers St Héand constitue la 3^e étape d'un processus de délocalisation des activités du Secteur Terre-Naval vers le site de St Héand, site de province facilitant une baisse des coûts de production. Cela a commencé en 2015 avec le départ des produits Sophie, puis Antarès en 2020 et aujourd'hui le reste de la production des caméras.

Nous n'assistons donc pas à un simple « ajustement » comme le présente la direction, mais à une nouvelle étape d'un processus très cohérent étalé sur plusieurs années. A chaque fois, des motifs supérieurs sont invoqués comme la situation économique ou la situation sociale des sites Thales concernés, comme si les intérêts industriels comptaient peu aux yeux de la direction.

SUPPer constate cependant qu'à chacun de ces maux la direction prescrit le même traitement : délocalisation d'activités vers la province. Ce constat est confirmé aussi par la création de lignes de soutien à Châtellerauld où, là encore, la direction a délocalisé vers la province en présentant cela comme une opération de solidarité pour sauver l'emploi de nos collègues d'AVS.

SUPPer voudrait rappeler qu'il y a environ 20 ans, l'ancien PDG de Thales, Mr Denis RANQUE, laissait entendre que, pour lui, les activités de productions avaient davantage leur place en province qu'en Ile-de-France. Il semblerait que cette politique s'applique pas petits pas étalés sur de nombreuses années et que nous assistions ici à l'un d'entre eux.

SUPPer se réjouit des récentes commandes de Rafale qui vont apporter de la charge au site d'Elancourt. Toutefois, SUPPer souligne l'importance à long terme de conserver une certaine diversité des activités industrielles sur le site d'Elancourt et s'inquiète de sa mutation progressive vers un site dédié au Rafale qui pousserait hors d'Elancourt les activités qui rapportent le moins aujourd'hui, mais qui pourraient remonter en puissance à l'avenir quand l'activité Rafale déclinera. SUPPer reste donc très attaché à la diversité des activités industrielles d'Elancourt et demande qu'elles soient préservées.

Pour SUPPer, l'intérêt des salariés est trop peu pris en compte dans les présentations faites jusqu'ici par la direction. Il est impératif que les salariés puissent eux aussi trouver leur compte dans le développement spectaculaire des activités Rafale à Elancourt. Cette réussite à venir doit avoir des conséquences visibles sur leur rémunération, leur évolution de carrière et leurs conditions de travail, sans quoi la vague de départs en cours ne fera que s'aggraver, tout comme la motivation des équipes.

La fin de la délocalisation de la production caméras est un événement majeur dans l'histoire du site d'Elancourt. Pour dépasser le traumatisme qu'elle risque d'engendrer, il est impératif que la direction puisse présenter aux salariés des engagements clairs, concrets et solides pour que les retombées futures des activités liées au Rafale bénéficient massivement aux salariés dans une logique gagnant-gagnant avec la direction.

Dans le cas contraire, SUPPer ne peut que s'opposer à un tel projet.